

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2012015**

**Signataire : AD**

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

**OBJET : Acquisition de l'équipement situé 6-8 rue Albinet à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée G 134, d'une superficie de 335,80 m<sup>2</sup>, auprès de l'OPH d'Aubervilliers**

**EXPOSE :**

Dans le cadre de la convention publique de renouvellement urbain « Cristino-Garcia-Landy » passée entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la SEM Plaine Commune Développement le 4 novembre 2002, et de la convention financière signée entre les villes de Saint-Denis, d'Aubervilliers, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et leurs partenaires, signée le 22 novembre 2007, plusieurs opérations prioritaires relatives aux équipements publics ont été programmées, dont la relocalisation du centre d'accueil mères/enfants (centre de Protection Maternelle et Infantile) situé actuellement au 11 rue Gaétan Lamy.

Le Conseil Municipal a, par délibération du 13 décembre 2007, approuvé la relocalisation du centre d'accueil mères/enfants au 6-8 rue Albinet à Aubervilliers.

L'Office Public de l'Habitat (OPH) d'Aubervilliers a réalisé un équipement dans le cadre d'une opération de démolition reconstruction du bâtiment situé 6-8 rue Albinet à Aubervilliers. L'équipement, d'une surface totale de 335,80 m<sup>2</sup> a été créé dans le bâtiment n°2 au 6-8 Albinet en rez-de-chaussée et au premier étage de ce bâtiment (annexe 1).

Afin d'y installer le centre de Protection Maternelle et Infantile, il convient que la Commune acquiert cet équipement.

Le prix d'acquisition de 1 449 295,42 € correspond au montant des travaux supportés par l'OPH tel que cela figure dans le document annexé (annexe 2).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition de l'équipement situé 6-8 rue Albinet à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée G 134, d'une superficie de 335,80 m<sup>2</sup>, auprès de l'OPH d'Aubervilliers au prix de 1 449 295,45 € TTC, afin d'y installer un centre de Protection Maternelle et Infantile.

**/ Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2012015**

**Signataire : AD**

**OBJET : Acquisition de l'équipement situé 6-8 rue Albinet à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée G 134, d'une superficie de 335,80 m<sup>2</sup>, auprès de l'OPH d'Aubervilliers**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la Convention Publique de Renouvellement Urbain « Cristino Garcia – Landy » passée entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la SEM Plaine Commune Développement le 4 novembre 2002,

Vu la délibération en date du 13 février 2007 par laquelle le conseil communautaire de Plaine Commune a approuvé la création de la ZAC du LANDY,

Vu la convention financière signée entre les villes de Saint -Denis, d'Aubervilliers, l'ANRU et leurs partenaires le 22 novembre 2007,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2007 approuvant le programme des équipements publics des quartiers Cristino Garcia-Landy et notamment la relocalisation du centre d'accueil mères/enfants situé 11 rue Gaétan Lamy au 6-8 rue Albinet à Aubervilliers,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers en date du 15 septembre 2011 approuvant la cession de l'équipement réalisé au 6-8 rue Albinet à la Commune d'Aubervilliers,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 22 mai 2012,

Considérant que l'Office Public de l'Habitat (OPH) d'Aubervilliers a réalisé un équipement dans le cadre d'une opération de démolition reconstruction du bâtiment situé 6-8 rue Albinet à Aubervilliers,

Considérant qu'afin d'y installer le centre de Protection Maternelle et Infantile, il convient que la Commune acquiert cet équipement,

Considérant que le prix d'acquisition de 1 449 295,42 € correspond au montant des travaux supportés par l'OPH tel que cela figure dans le document annexé,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'acquérir l'équipement situé 6-8 rue Albinet à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée G 134, d'une superficie de 335,80 m<sup>2</sup>, auprès de l'OPH d'Aubervilliers afin d'y installer un centre de Protection Maternelle et Infantile.

**DIT** que l'acquisition s'effectuera au prix de 1 449 295,45 € TTC.

**AUTORISE** le maire à signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

Les dépenses résultant de cette acquisition seront imputées au 203-2138-512-opération 120

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/06/2012

Publié le : 07/06/2012

Certifié exécutoire le : 08/06/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué